

Appel à projets 2018 :

Présence Educative sur Internet (Promeneurs du Net)

Cahier des charges

Contexte :

Les jeunes utilisent les outils numériques (réseaux sociaux, jeux-vidéo en ligne, forums, sites, plateformes de vidéos) pour s'informer, pour communiquer. Près de **80 % des 11-17 ans** sont présents sur le net **au moins une fois par jour** et **près de la moitié** d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (IFOP 2013). Chez les **13-19 ans** la tendance se confirme, ils passent en moyenne 15h par semaine sur Internet, soit environ 2h par jour (IPSOS Junior Connect, 2017). Les horaires de connexion des jeunes connaissent un pic de 16h à minuit chez 15-29 ans et en particulier de 19h à 21h car 65 % des 3 900 jeunes bretons questionnés se connecter sur ce créneau. [Réseau IJ Bretagne – 2013].

L'accès à Internet ouvre les portes d'un « territoire » riche de potentialités, un territoire en développement perpétuel, mais qui peut également constituer une zone de risques. Qui est présent sur Internet pour répondre aux sollicitations des jeunes ? Pour les sensibiliser aux risques ? Pour les aider à décrypter les informations ?

Pour répondre à ces enjeux il est apparu nécessaire que les professionnels de la jeunesse, qui assurent un accompagnement socio-éducatif au sein des structures jeunesse, accompagnent également les pratiques des jeunes dans cette « rue numérique ». Le dispositif « Promeneurs du Net » initié par la Caisse Nationale d'Allocations familiales propose un cadre d'intervention et une légitimité aux professionnels pour intervenir auprès des jeunes sur Internet dans le cadre de leur mission éducative.

Inspiré d'une expérimentation suédoise initiée en 2000, le dispositif Promeneurs du Net est mis en place dans les Côtes d'Armor en 2017 par la Caisse d'allocations familiales (Caf 22) et ses partenaires.

Le comité de pilotage du dispositif des promeneurs du net coordonné par la Caf réunit à ce jour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental, l'Education Nationale et la Msa.

L'association ADIJ 22 assure l'animation et la coordination du réseau des Promeneurs du Net.

Les Objectifs du réseau Promeneurs du Net :

Objectif Principal: poursuivre, sur Internet, l'action éducative engagée par les différents professionnels intervenant auprès des jeunes.

Objectifs intermédiaires :

- Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes,
- maintenir le lien social avec les jeunes qui ne fréquentent pas ou plus les structures,
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographiques par exemple) grâce à la proximité du numérique,
- développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et aux images,
- favoriser les échanges avec les jeunes,
- créer une relation de confiance avec les jeunes pour permettre à ces derniers de solliciter l'accompagnement d'une structure,
- identifier les besoins des jeunes et adapter les pratiques des professionnels,
- transmettre des informations adaptées aux jeunes,
- assurer une veille et intervenir auprès des jeunes susceptibles d'être en danger,
- développer les accompagnements de projet via les réseaux sociaux.

Définitions :

La notion de **présence éducative sur Internet**, fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des intervenants de la jeunesse en ligne sur Internet, et notamment via les réseaux sociaux.

Au travers du principe de présence éducative, on retrouve les notions suivantes : l'animation socio-éducative et socio-culturelle, l'éducation populaire, l'accueil, l'écoute, l'orientation, la prévention primaire, la participation citoyenne, l'accompagnement de projets et d'initiatives.

Le promeneur du net est le professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes. Il est mandaté par son employeur et agit dans le cadre d'une convention, d'une labellisation et dans le respect de la charte départementale Promeneurs du Net.

Le professionnel utilise le nom « promeneur du net » et il est référencé sur la page départementale sur site national : www.promeneursdunet.fr

Public concerné

Le Promeneur du net assure une présence éducative auprès des pré-adolescents, des adolescents et des jeunes adultes (13 – 25 ans) et peut également être en contact avec des familles.

Les activités du Promeneur Du Net :

Informier les jeunes :

- informer les jeunes sur l'actualité de la structure, du territoire, les activités, les événements locaux, les projets pouvant les intéresser ;
- informer les jeunes sur les thématiques qui les touchent : santé, conduites à risque, phénomènes d'emprise, citoyenneté ;

- aiguiser l'esprit critique des jeunes face aux médias, sensibiliser aux usages du numérique.

Faire vivre le réseau social :

- assurer une veille de l'activité des jeunes sur les réseaux sociaux et entrer en contact avec eux lorsque cela semble pertinent sur le plan éducatif ou pédagogique (valoriser une pratique artistique, répondre à un questionnement, venir en aide à un jeune manifestement en difficulté...).

Participer à des conversations instantanées :

- proposer des espaces de paroles, d'échanges, de débats individuels et/ou collectifs (conversation instantanée, groupes de discussion) ;
- entretenir des relations sociales avec des jeunes connus au sein de la structure ;
- orienter les jeunes vers les professionnels spécialisés selon leur demande ou besoin.

Accompagner des projets en ligne :

- accompagner les initiatives individuelles ou collectif (conseils, suivi, soutien...) ;
- consulter les jeunes (questionnaires, enquêtes, boîtes à idées virtuelles).

Professionnels Eligibles :

Les professionnels éligibles (animateur/trice, animateur/trice-informateur/trice jeunesse, éducateur/trice, médiateur/trice numérique, conseiller/ère en insertion, infirmier/ère, psychologue, travailleur/euse social, etc.) travaillent au sein de structures qui accompagnent ou accueillent régulièrement, dans les Côtes d'Armor, un public jeune :

- les accueils collectifs de mineurs : espaces jeunes, services jeunesse, associations de jeunesse
- les centres sociaux et espaces de vie sociale
- les Habitats Jeunes
- les Maisons des Jeunes et de la culture
- les Points ou Bureaux Information Jeunesse
- les Missions locales
- Etc.

Conditions pour postuler :

Les professionnels éligibles assurent une mission régulière d'accompagnement auprès des jeunes et souhaitent développer (ou développent déjà) une présence éducative sur Internet via notamment les réseaux sociaux.

Le projet de présence éducative sur Internet est inscrit dans le projet de la « structure employeuse » du candidat « Promeneur du Net ». Les horaires de permanence seront précisés dans la convention.

Le candidat s'engage à respecter l'ensemble des étapes du cadrage de l'activité.

Cadrement de l'activité

- Signature de la convention en 4 exemplaires pour une durée de 2 ans à partir de septembre 2018.
- Signature de la charte par la structure et par le PDN
- Mise en place pour chaque Promeneur du Net, d'au moins un profil sur les réseaux sociaux. Chaque profil doit être nominatif (prénom et/ou nom) et préciser le nom de la collectivité et/ou de la structure employant le Promeneur du Net et faire apparaître clairement le logo Promeneurs du Net.
- Participation des Promeneurs du Net aux instances et travaux collectifs (journées de formation, rencontres du réseau départemental, ateliers, séances d'analyse de pratique, etc.). Ces instances et travaux collectifs auront lieu dans la limite de 5 journées par an.
- Organisation d'une communication locale sur la présence éducative sur Internet auprès des usagers de la structure et des familles des jeunes concernés par cette pratique.
- Présence éducative sur Internet d'au minimum 3h hebdomadaires qui prend en compte :
 - les temps de permanence en ligne (conversation instantanée, interactions avec les jeunes ou les familles, publications de contenus) sur des tranches horaires adaptées aux disponibilités de la population visée et compatibles avec les horaires de la structure,
 - les temps de veille sur Internet et sur les réseaux sociaux,
- Evaluation mensuelle, semestrielle et annuelle de la présence éducative à transmettre à l'ADIJ 22.

Intérêt pour la structure employeuse et le Promeneur du Net :

Contribuer à la structuration de la politique jeunesse et de la politique de soutien à la parentalité sur le territoire en réponse aux besoins des jeunes et des familles.

Participer à une démarche départementale et nationale innovante.

Promouvoir la structure et ses actions :

La structure bénéficie d'une visibilité sur les réseaux sociaux.

Le Promeneur est identifié au niveau départemental et national, via une communication dédiée au réseau des promeneurs du Net.

Le Promeneur pourra encourager la participation des jeunes à fréquenter la structure (en relayant des invitations, des informations).

Améliorer les compétences du professionnel : découvrir de nouveaux usages, développer sa pratique professionnelle numérique par une pratique individuelle, par l'accès à de la formation et par un travail en réseau.

Entrer en relation avec d'autres professionnels : ouvrir son champ partenarial et identifier les professionnels et obtenir des informations nécessaires pour répondre aux préoccupations des jeunes.

Aide exceptionnelle :

Une aide exceptionnelle par Promeneur du Net pourra être versée aux structures employeuses. Elle sera limitée pour un même employeur en fonction du territoire concerné. Le comité de pilotage statuera sur l'opportunité des candidatures. Le montant de cette aide est de 1 000€ (CAF et Conseil Départemental).

Cette aide permettra au nouveau Promeneur de :

- S'approprier les outils numériques utilisés par les jeunes (découvrir les fonctionnalités, les usages, les risques, culture du web) Cette appropriation se fera par le biais des temps de formation collectives et par le travail individuel qu'aura à mener chaque PDN.
- Communiquer / Se créer un réseau de jeunes : aller dans les établissements ou autres lieux de vie des jeunes se présenter en tant que PDN, communiquer, décliner les flyers localement, etc.
- S'approprier les outils de suivi départementaux : apprendre à utiliser les fichiers de suivi, contribuer au groupe Facebook fermé, etc.

Sélection des candidatures :

- Lettre de candidature du candidat « Promeneur du Net » **ET** lettre de candidature du responsable de la structure employeuse (voir modèles en annexe).
- Entretien (en ligne) entre la coordinatrice départementale du réseau des PDN et le/la candidat.e PDN.

La sélection des promeneurs du net se fera sur les critères suivants:

- Un maillage territorial sur l'ensemble du département
- Une mixité femme-homme parmi les PDN
- Une complémentarité des compétences parmi les PDN

Il est attendu du/de la professionnel.le un engagement durable.

Calendrier :

- Deux réunions de présentation auront lieu au cours du mois d'avril à l'Est et à l'Ouest du département. Les dates et les lieux vous seront communiqués prochainement.
- Fin de dépôt des candidatures : Mardi **15 mai**
- Entretiens avec les candidats le jeudi **17 mai** ou
le mardi **22 mai** ou
le jeudi **24 mai** ou
le mardi **29 mai** ou
le jeudi **31 mai** ou
le mardi **5 juin** ou
le jeudi **7 juin** ou
le mardi **12 juin** ou
le jeudi **14 juin**.

Les candidats seront **contactés à la réception de leur candidature** pour fixer la date et les horaires de l'entretien.

- Jury de sélection des candidats : le mardi **19 juin**.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature comportera les 2 lettres d'engagement (voir le modèle en annexe) :

- Lettre d'engagement du Promeneur du Net (1 par professionnel dans le cas où plusieurs personnels de la structure souhaitent devenir Promeneurs du Net)
- Lettre d'Engagement de la structure

Si la structure est retenue, elle devra fournir en plus :

- Le document administratif rempli (fourni par l'ADIJ)
- Le RIB
- La charte des Promeneurs du Net signée
- La convention signée en 4 exemplaires
- Les statuts
- Le récépissé de déclaration en préfecture pour une association.

Transmission des dossiers :

Les dossiers de candidature sont à transmettre avant le **mardi 15 mai 2018** par mail en version fichier à l'adresse : pdn.adij22@gmail.com en intitulant dans l'objet « Candidature PDN » suivi du nom de la structure.

Annexes :

- Lettre de candidature Promeneur du Net
- Lettre de candidature Structure Employeuse

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

Manon LAMOUR, coordinatrice du réseau des Promeneurs du Net

Association Départementale Information Jeunesse 22 : 07 68 11 04 21 pdn.adij22@gmail.com

Annexes

Lettre du candidat

Nom structure

Adresse

Nom destinataire

Date

Objet : Candidature « Promeneurs du Net »

Actuellement, (poste occupé) dans la structure (nom de la structure), mes principales missions sont (indiquer les missions du poste).

Intégrer le réseau des « Promeneurs du Net » me permettrait (développer les motivations et l'intérêt d'intégrer le réseau). L'utilisation des réseaux sociaux dans ma pratique professionnelle (indiquer quelle utilisation des réseaux sociaux).

J'envisagerai d'effectuer des permanences (préciser les créneaux).

Signature et qualité du
signataire

Lettre de la structure

Nom structure

Adresse

Nom destinataire

Adresse

Date

Objet : Candidature « Promeneurs du Net »

Notre structure (nom de votre structure) a pour missions de..... (détailler les missions). La démarche des Promeneurs du Net s'inscrirait dans notre projet (indiquer quelques grands axes de votre projet).

Nous souhaiterions que (prénom, nom et poste du professionnel) puisse rejoindre le réseau des « Promeneurs du Net » car cela nous permettrait de (développer quel est l'intérêt de la démarche pour votre structure).

Nous souhaitons également(expliquer comment est envisagée cette nouvelle mission, quels sont les moyens dont le PdN disposera, etc.). Nous avons d'ailleurs envisagé organiser des permanences qui se tiendront tous les (indiquer jours) de à (indiquer heures) et tous les (indiquer jours pour les différents créneaux) de à

Nous avons noté que notre professionnel participera à des temps départementaux et nous nous engageons pour une durée de deux ans.

Signature et qualité du
signataire + cachet